

CONVENTION

Entre

Le collège François Mitterrand, représenté par Mme DUQUENOY, principale, 20 rue du Marais, 62129 THÉROUANNE, d'une part ;

Et

Zazie Mode d'Emploi, représentée par Madame Coraline SOULIER, Présidente, 178, rue du Faubourg de Roubaix, 59000 Lille, d'autre part ;

Il est convenu que :

Article 1 : Objet

Le collège François Mitterrand sollicite l'association Zazie Mode d'Emploi pour le prêt de l'exposition « Zazie Mode d'Emploi Kêxéxa » et des ateliers d'écriture de sensibilisation.

Article 2 : L'exposition

L'association Zazie Mode d'Emploi met à disposition du collège l'exposition « Zazie Mode d'Emploi Kêxéxa ? », sur l'écriture oulipienne. Celle-ci sera exposée au collège du 6 au 24 novembre 2017.

Article 3 : Descriptif et valeur de l'exposition

Cette exposition comprend 7 panneaux de 100 x 150 cm, d'une valeur d'assurance de 1500 € (*mille cinq cents euros*). Elle sera accompagnée d'un dossier pédagogique et d'une mallette de livres d'auteurs et de vulgarisation de l'OULIPO.

Article 4 : Assurance de l'exposition

Le collège François Mitterrand s'engage à assurer l'exposition.

Article 5 : Dispositions financières

Les ateliers sont gratuits pour le collège François Mitterrand, grâce au soutien de la DRAC.

Si un des livres devait disparaître, il serait remplacé à l'identique ou remboursé.

Article 6 : Prise en charge de l'exposition

Le collège François Mitterrand retirera les panneaux à partir du 6 novembre 2017 auprès de l'espace 36, 36 rue Gambetta, 62500 Saint-Omer (téléphone 03 21 88 93 70). Ces panneaux seront démontés et emportés par l'association Zazie Mode d'Emploi à l'issue de l'atelier du 24 novembre.

Article 7 : Les intervenants des ateliers d'écriture

Les ateliers d'écriture poétique du 24 novembre seront animés par Martin Granger, pour l'association Zazie Mode d'emploi.

Article 8 : Calendrier, modalités et lieu d'intervention pour les ateliers.

Les ateliers auront lieu le 24 novembre :

9h20-10h30 : 3e5 avec Mme Wozniak, Mme Heduy, Mme Lheureux

10h30-11h30 : 3e6 avec Mme Queste, Mme Heduy

11h30-12h30 : 3e2 avec Mme Zobel, Mme Heduy

14h30-15h30 : 3e4 avec Mme Capelle, Mme Heduy

Article 8 : Litiges

Au cas où des difficultés surviendraient entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, celles-ci s'engagent à d'abord coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable au litige.

Fait à Lille, le 17 octobre 2017

Mme DUQUENOY,
Principale du collège François Mitterrand,

Madame Coraline SOULIER,
Présidente de Zazie Mode d'Emploi